

Les relations Maroc-Union européenne à l'heure des transitions

HUITIÈME RENCONTRE SCIENTIFIQUE ANNUELLE ORGANISÉE SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, LES 18 ET 19 JUIN À RABAT

L'Association Ribat Al-Fath pour le Développement Durable et la Konrad-Adenauer-Stiftung ont organisé les 18 et 19 juin à Rabat, à l'occasion de la visite du président de la fondation, Dr. Hans-Gert Pöttering, leur huitième rencontre annuelle. Cette rencontre a été l'occasion de dresser un bilan des relations entre le Maroc et l'Union européenne et des perspectives qu'offrent les transformations du monde arabe.

Dans leurs allocutions d'ouverture, Abdelkrim Bennani, Président de l'association Ribat Al-Fath pour le Développement Durable, Sabine Bloch, Chargée d'Affaires à l'Ambassade d'Allemagne à Rabat et Helmut Reifeld, Représentant Résident de la Konrad-Adenauer-Stiftung au Maroc, ont mis en évidence trois points majeurs qui caractérisent la relation entre le Maroc et l'Union européenne.

M. Bennani et M. Reifeld sont tous deux revenus sur dix années de coopération dont ils dressent un bilan très positif en mettant notamment l'accent sur le travail de compréhension mutuelle des organisations en rappelant l'intervention de M. Pöttering en 2002: « Nous devons avant tout avoir de la compréhension les uns pour les autres pour éprouver du respect. Nous devons nous respecter pour avoir confiance les uns dans les autres. Pour cela nous devons continuer le dialogue sans idées préconçues ». Cette contribution au dialogue et à la compréhension entre les parties a permis d'accompagner le Maroc dans son processus de démocratisation qui avec le « Printemps arabe » s'est vu fortement consolider avec l'adoption d'une nouvelle Constitution institutionnalisant la séparation des pouvoirs, devenant ainsi « un modèle à suivre dans la région », comme le précise M. Reifeld. M. Bennani rappelle que cette idée de modèle du Maroc dans ses relations avec l'Union européenne n'est pas nouvelle en remémorant les propos quasi prémonitoires de



M. Pöttering en 2002: « La position intermédiaire du Maroc dans le cadre du processus de Barcelone et la volonté de dialogue de votre pays sur toutes les questions ouvertes avec l'Union européenne et chacun de ses pays membres devrait permettre de concrétiser, dans un avenir proche, les visions concernant les futures relations entre le Maroc et l'Union européenne ».

Grâce aux différentes transformations qu'il a connu, le Maroc est devenu le premier pays de la région du sud de la Méditerranée à avoir accédé, le 13 octobre 2008, au statut avancé dans ses relations avec l'Union européenne. Pour M. Bennani, l'Union européenne doit aujourd'hui concevoir une nouvelle stratégie à l'égard de son voisinage en mutation : elle doit faire un « saut qualitatif dans ses relations avec les pays du Sud », en dépassant la dimension uniquement économique et sécuritaire. Cette nouvelle approche cherche à accompagner le développement démocratique, social et économique, faisant ainsi des réformes institutionnelles et politiques un préalable à l'approfondissement des

*M. Abdelillah
BENKIRANE,
Chef du
gouvernement
et Secrétaire
général du PJD*

*M. Hans-Gert
PÖTTERING,
ancien
Président du
Parlement
européen et
actuel Président
de la Konrad-
Adenauer-
Stiftung*



M. Abdelkrim BENNANI, Président de l'Association Ribat Al Fath pour le développement durable

M. Helmut REIFELD, Représentant de la Konrad-Adenauer-Stiftung

Mme Sabine BLOCH, Chargée d'affaires, ambassade d'Allemagne

relations et du soutien de l'Union européenne. Cette nouvelle conception de la politique de voisinage ouvre de nouvelles perspectives sur un plan tant national que régional, pouvant mener à une « dynamisation de l'action maghrébine commune ».

Par sa part, Mme Bloch a souligné l'importance du travail des associations et plus particulièrement des fondations politiques allemandes dans le développement et la consolidation du dialogue entre les deux rives de la Méditerranée. Ces fondations ont pour mission de construire la confiance mutuelle, de mettre en contact la classe politique et les membres de la société civile, de renforcer le processus de démocratisation, d'encourager l'échange sur différents niveaux et de mettre en place des partenariats de long terme, comme par exemple celui qui existe entre la Konrad-Adenauer-Stiftung et l'Association Ribat Al Fath pour le développement durable. Du point de vue du Ministère fédéral Allemand des Affaires Etrangères, cette collaboration doit continuer et se renforcer pour accompagner les transformations que connaît le Maroc aujourd'hui en bénéficiant d'un soutien politique fort.

Acquis et devoirs européens

Dr. Hans-Gert Pöttering, ancien Président du Parlement européen et actuel Président de la Konrad-Adenauer-Stiftung, a adressé en ouverture ses remerciements aux différents représentants du monde politique, économique et de la société civile pour leur participation massive et l'écho positif que ses interventions ont connu à Rabat.

En introduction, il pose un regard rétrospectif sur ses trente-trois années de carrière au sein du Parlement européen dont il est membre depuis les premières élections directes de 1979. De 1999 à 2007, il a été Président du PPE (Parti populaire européen), le plus

grand groupe parlementaire européen. L'Union européenne telle qu'on la connaît aujourd'hui, comprenant une Allemagne unifiée, 27 Etats membres et plus de 500 millions de citoyens, n'était pas envisageable en 1979 ; au mieux on pouvait parler de vision. Il est important de se remettre en mémoire ces éléments pour comprendre que l'Union européenne est bien plus qu'une simple communauté politique ou géographique mais une communauté de valeurs. En effet, une des conditions d'entrée au sein de l'Union européenne est l'acceptation et l'application d'un certain nombre de principes tels que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la démocratie, la liberté et l'Etat de droit. Le droit est l'élément central dans l'Union européenne d'aujourd'hui: « Le droit encadre le pouvoir et non l'inverse, le pouvoir n'encadre pas le droit ». Le Parlement joue un rôle central dans cette communauté de valeurs, par le biais du processus de codécision, dans lequel Parlement et Gouvernement se partagent le pouvoir législatif. L'accord de pêche, pour lequel M. Pöttering s'est particulièrement engagé, n'aurait pas été possible sans son accord, illustrant ainsi sa responsabilité croissante dans le domaine des affaires internationales.

De son point de vue et du fait de son expérience personnelle, il considère qu'en politique tout est possible. Les événements sont toujours influençables que ce soit pour le meilleur ou pour le pire. Chaque acquis est menacé de disparaître, si chaque génération ne fait pas l'effort de maintenir l'acquis en question et de travailler à son amélioration pour un avenir meilleur. Les valeurs qu'il veut au cœur de la politique européenne sont : la dignité, les droits de l'Homme, la liberté, la démocratie, la paix et la solidarité.

Malgré la crise, M. Pöttering rappelle les atouts que sont la libre circulation des personnes, des



M. Youssef AMRANI, Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères et de la coopération

marchandises, des services ainsi que la monnaie unique commune. L'Union est aujourd'hui confrontée au problème du déficit public trop élevé de certains pays, menant à des taux d'emprunt très élevés. Même si l'Allemagne connaît également un déficit supérieur au taux autorisé par Maastricht, les conditions d'introduction des « eurobonds » qui permettraient à tous les Etats de contracter des dettes au même taux ne semblent pas remplies selon Pöttering. En effet, ces conditions correspondent à des marchés du travail plus flexibles, des dettes réduites et une politique de croissance passant par l'investissement dans l'éducation et les infrastructures. De plus, une plus grande coopération en matière de politique économique est nécessaire pour l'avenir de l'Union européenne, dont les principes fondamentaux doivent être l'existence d'une base légale et l'application du principe de prise de décision selon les règles de la majorité. Il répète en effet que le droit encadre le pouvoir et non l'inverse.

Un « clash des civilisations » improbable

Dans une seconde partie, M. Pöttering s'intéresse au rôle du Maroc dans le monde arabe et dans la relation de celui-ci avec l'Union européenne. Il lance un appel pour éviter le clash des civilisations prédit par Samuel Huntington. Les bouleversements que le monde arabe a connus ont montré que chaque pays a ses propres défis à surmonter. Dans ce contexte, le Maroc, sans être un îlot de paix, peut-être considéré comme un Etat du « bon » côté au regard de critères tels que la démocratie et l'Etat de droit. Une question fondamentale qui se pose dans ce contexte est le lien qui peut exister entre politique et religion. Cette tension entre les deux a persévéré en Europe pendant des siècles. Tout au long de son histoire, et plus particulièrement au moment des guerres de religion du XVIIIe siècle, des groupes

rattachés à telle ou telle religion ont tenté d'imposer leurs croyances, souvent à des fins politiques. De telles prétentions de vérité absolue, dont certains se revendiquent pour prendre des décisions politiques, ne peuvent exister selon M. Pöttering : ni dans le Christianisme, ni dans l'Islam.

Pour son parti, la CDU (Union chrétienne-démocrate), la conception de l'être humain doit être basée sur la dignité humaine ; vision dont peut résulter une politique de « responsabilité chrétienne » qui unit les membres de ce parti sans pour autant créer un consensus général autour des questions de politiques concrètes. Une politique de « responsabilité islamique », essayant d'unir démocratie et Islam, serait de ce fait imaginable. Néanmoins, M. Pöttering met en garde contre toutes formes de fondamentalisme, quel qu'en soit le fondement religieux, qui doit être combattu politiquement au quotidien. Une politique démocratique présuppose un Etat de droit. Elle demande également une majorité parlementaire qui se caractérise par l'échange et le vote, la tolérance et le respect. Il ne voit pas pourquoi cela ne serait pas possible dans des pays où le référentiel serait l'Islam, comme cela l'est dans des pays à référentiel chrétien, comme en Europe. Cette possibilité est l'un des fondements d'une bonne coopération entre les cultures en Europe et dans le monde arabe.

Dans ce contexte, M. Pöttering souligne deux domaines dans lesquels il voit une grande proximité dans les valeurs et les intérêts du Maroc et de l'Union européenne. Le premier est la dignité des êtres humains qui est comprise de la même façon dans l'Islam et le Christianisme. Les deux religions considèrent que l'Homme a été créé à l'image de Dieu; c'est de cette vision partagée que pourrait émerger un échange politique. Le deuxième est le modèle économique social situé entre les deux



extrêmes que constituent le dirigisme étatique et le principe du « laisser faire, laisser aller », du libéralisme incontrôlé. Le marché ne doit pas constituer une fin en lui-même, il doit être au service de l'Homme ; il faut donc un modèle économique social.

Le rôle du Maroc

En analysant la situation politique du Maroc, M. Pöttering souligne l'histoire de la formation du système partisan, qui se caractérise par un grand nombre de partis cohabitant démocratiquement par le biais des débats parlementaires et par l'absence d'une période marquée par le monopole d'un parti unique, à l'inverse de la plupart des autres Etats arabes. Il rappelle la période noire de l'Allemagne et des anciens pays communistes, pendant laquelle les dictatures ont conduit l'être humain vers l'abîme. Au regard de ce constat, le Maroc serait sur le chemin de la réforme et en voie de devenir une démocratie.

Déjà en 2002, M. Pöttering avait assisté à une conférence similaire organisée par l'Association Ribat Al-Fath pour le Développement durable et la Konrad-Adenauer-Stiftung. A l'époque, il était question de « l'accord d'association » qui cherchait à améliorer la circulation des marchandises. Depuis, M. Pöttering s'engage pour la libéralisation des produits agricoles, devant permettre de créer des emplois. Il plaide également pour un accès simplifié aux études en Europe pour les jeunes Marocains, afin de mettre en place un dialogue interculturel plus large. C'est donc dans le sens des services que le statut avancé de 2008 doit prendre vie. Parallèlement, le Maroc pourrait se voir proposer l'option de rejoindre « l'acquis communautaire », ce qui lui garantirait une plus grande sécurité juridique, pour les entrepreneurs et les citoyens, et lui permettrait de lutter contre la corruption.

Au-delà de ces éléments, M. Pöttering est un fervent défenseur de l'Union pour la Méditerranée, dont le Secrétaire général est un Marocain. Le devoir de l'Union pour la Méditerranée et du partenariat entre l'Union européenne et le Maroc serait entre autres de s'engager dans la quête d'une solution pour la situation au Moyen-Orient qui assurerait la dignité de la Palestine et d'Israël, par le biais d'une solution à deux Etats.

En conclusion, M. Pöttering rappelle une citation de feu Sa Majesté le Roi Hassan II, dans laquelle il compare le Maroc à un arbre dont les racines se trouvent sur le continent Africain, pendant que sa couronne tend vers l'Europe. Avec cette image, on comprend que le Maroc est un pays Africain ayant un lien très étroit avec l'Europe. Même s'il est moins évident d'expliquer l'importance d'une relation avec le Maroc et d'un partenariat avec les pays du Sud de la Méditerranée en Allemagne qu'en France ou au Portugal, M. Pöttering s'engage dans la promotion de celle-ci. Il termine son discours par ces quelques mots : « Ce but ne peut être atteint que si l'on prend la dignité humaine comme base de la collaboration, qui doit prédominer, quelle que soit la croyance, qu'on soit Musulman, Juif, Chrétien ou athée, ou l'origine, qu'on vive en Afrique, en Europe, en Amérique ou en Asie. Cette dignité est intangible. Si cette conviction est partagée alors je pense que nous avons là une bonne base pour avancer ensemble vers l'avenir, sur le chemin du XXIe siècle. »

Dépasser la simple logique commerciale : pour un nouveau cadre contractuel

Ce besoin de proximité avec l'Union européenne est souligné par Youssef Amrani, Ministre délégué aux Affaires étrangères. Il commence par une critique du terme de « transition ». Pour lui, le Maroc est dans une phase de consolidation de la démocratie, donc



l'Etat ne peut plus être en transition : il veut pour preuve le nouveau gouvernement élu démocratiquement. Le Maroc franchit donc à une nouvelle étape de son cheminement en raison d'un certain nombre d'efforts faits en interne. De ce fait, il voit dans la relation avec l'Union européenne la nécessité d'un nouveau lien contractuel, ambitieux, prometteur et vertueux, dans une perspective de solidarité.

Ce partenariat repose sur trois principes fondamentaux : un enracinement historique fort, un maillage économique, culturel et humain de plus en plus dense et une appropriation et une prise en charge de ce partenariat par l'ensemble des acteurs de la société marocaine (gouvernement, société civile, entités territoriales). Cette nouvelle vision doit se traduire par une intégration économique et sociale plus forte, un approfondissement des relations politiques, notamment avec le Parlement européen dont le rôle est de plus en plus important, et une volonté de dépasser la simple logique commerciale pour faire émerger un espace de valeurs partagées, afin d'aboutir à un partenariat privilégié tel que l'envisage l'article 24 du TUE (Traité sur l'Union Européenne), issu du Traité de Lisbonne. Le Maroc fait preuve d'une véritable volonté politique qui s'est notamment illustrée lors du Sommet Europe-Maroc à Grenade en 2010. Lors de celui-ci, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a plaidé pour une relation allant au-delà de la simple ZLE (Zone de Libre Echange), en promouvant une synergie industrielle, agricole et des

activités du tertiaire. Il faut donc dépasser les trois « M » de Catherine Ashton « Mobility, Market and Money » pour embrasser les quatre « E », comme Europe, du Maroc « espace économique commun, espace de valeurs partagées, espace de sécurité commune et espace de connaissances partagées ».

M. Amrani voit dans le partenaire européen un soutien dont l'accompagnement devrait entre autres passer par un appui financier qui pourrait prendre la forme d'un fonds structurel équivalent au fonds d'adhésion des PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale). Même s'il n'est pas question d'adhésion à l'Union européenne, l'effort européen doit être plus important.

Du fait de sa dynamique réformatrice qui se traduit par une croissance durable, la garantie de standards plus élevés en matière de gouvernance, via la promotion du développement humain et de la cohésion sociale, et outre le rôle qu'il joue au sein de son espace régional tridimensionnel - Maghreb, Afrique et région méditerranéenne - le Maroc revêt aujourd'hui une valeur fondamentale pour l'Union européenne. La dynamique marocaine devrait permettre d'engager un partenariat avant-gardiste avec l'UE prenant en compte les intérêts, le référentiel islamique et les ambitions marocaines, tout en se basant sur le respect des valeurs partagées : un espace de valeurs communes, un espace euro-méditerranéen de paix et de prospérité.



Réformer pour redynamiser les relations au sein de la région méditerranéenne

Au sujet de l'Union pour la Méditerranée, une ancienne initiative amorcée avant le « Printemps arabe », M. Amrani souligne la nécessité de rénover le projet, notamment en raison du consensus qui existe autour du caractère stratégique de l'UPM. Les changements du « Printemps arabe » nécessitent un renouvellement des priorités au sein de celle-ci.

Il évoque également la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne qui se met en place avec la réunion à Bruxelles de juin 2012, et qu'il souhaiterait plus ambitieuse : il insiste sur le fait que « de nouveaux domaines de coopération doivent être explorés ». Il met l'accent sur la nécessité d'une plus grande coopération politique, de plus de proximité et de concertation. Il existe une véritable volonté d'être associé à cette nouvelle politique du côté marocain ; une telle politique se doit d'être complémentaire aux autres projets lancés dans la région, comme les cadres de coopération tels que le 5+1. Pour pouvoir s'associer à cette politique, le Maroc doit fournir un travail en interne, déjà entamé avec les réformes lancées en 2011. Des changements doivent également avoir lieu au niveau régional : « We have to do our own homework ». Au niveau régional, ce travail passe par la redynamisation de l'UMA (l'Union du Maghreb arabe). Cette nécessité est autant une aspiration populaire de voir émerger un Maghreb uni et fort qu'une opportunité politique et un impératif sécuritaire pour ses partenaires, plus particulièrement pour l'Union européenne. Un Maghreb uni peut faire face aux défis auxquels il est confronté aujourd'hui.

Le Maroc doit donc assumer pleinement ses responsabilités en multipliant les efforts, au niveau interne avec des réformes, mais également au

niveau régional. L'absence d'un Maghreb uni a un coût très élevé en termes de crédibilité et d'investissements. Il faut un nouvel ordre maghrébin fort. « Nous, pays maghrébins, sommes appelés à prendre conscience de notre positionnement dans la mondialisation » et la relation avec l'Union européenne est le fondement de la nouvelle architecture de la Méditerranée.

Le Maroc a donc un rendez-vous avec l'Histoire qu'il ne lui faut pas manquer. De son côté, l'Europe doit appréhender de façon stratégique l'intérêt que représente non seulement le Maroc, mais l'ensemble de la région méditerranéenne : un élément fondamental de l'avenir de la construction européenne. Pour lui, l'Europe a besoin de cet espace apaisé dans le Sud qui constitue autant un espace d'opportunité pour ses entreprises qu'un espace stratégique pour établir des relations avec l'Afrique dans son ensemble. Il faut donc une volonté politique forte des deux côtés pour être à la hauteur des défis que pose le XXI^e siècle.

Un accompagnement dans le respect des différences

La rencontre a été marquée par l'intervention spontanée de M. Abdellah Benkirane, Chef du Gouvernement marocain. Pour lui, l'avenir ne peut se construire qu'en présence de respect, plus particulièrement de respect des différences entre les hommes malgré leurs ressemblances. Il existe au Maroc une véritable volonté de construire un avenir meilleur en coopération avec l'Union européenne, sans pour autant précipiter les choses. M. Benkirane rappelle en effet que par le passé, les pays de l'Union européenne ont pu soutenir des régimes autoritaires, comme en Tunisie, menant ainsi en partie aux situations auxquelles le monde arabe est confronté aujourd'hui. Les différences qui existent



entre les deux régions ne doivent pas constituer des obstacles à la coopération : il ne faut pas céder à la facilité en essayant de façonner ses partenaires à son image au risque de créer des situations comme en Tunisie actuellement.

M. Benkirane met en évidence la singularité historique du Maroc au sein du « Printemps arabe ». L'impact limité du « Printemps » sur le Maroc est lié à une transition démocratique commencée dès son indépendance en 1956. Les évolutions que le pays a connues sur le plan des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales sont donc le résultat d'un processus ancien. Il compare le Maroc à une marmite qui a été mise à chauffer doucement, de sorte que lorsque le feu s'est déclaré, il n'a pas brûlé la marmite mais l'a seulement chauffée un peu plus, permettant ainsi la mise en place d'un nouveau gouvernement. Il considère que l'avenir se trouve dans les relations avec l'Union européenne mais précise que l'accompagnement doit se faire progressivement.

Pour répondre à M. Pöttering, M. Benkirane souligne la prédominance de la dignité humaine dans l'histoire du Maroc, comme en témoigne le rapport du judaïsme et de la société marocaine, notamment pendant la période sombre de la Deuxième Guerre mondiale. Si la dignité humaine est profondément ancrée dans le système de valeurs marocaines, M. Benkirane précise que ce respect n'efface pas les différences qui existent entre les deux entités ; des différences qui, même si elles ne sont pas nombreuses, restent relativement grandes. Passer outre ce constat et brusquer les populations risquerait de couper les politiques des peuples et mener à des résultats contre-productifs. Toujours d'un point de vue historique, une politique de type « de responsabilité chrétienne » comme en Allemagne, ne peut être envisageable au Maroc. En

effet, l'Europe a connu la Monarchie et l'Eglise comme deux entités séparées, alors qu'au Maroc les deux ont toujours été confondues : le Roi est aussi Commandeur des Croyants. Le « Printemps arabe » a mis en évidence à quel point cette relation est fondamentale aux yeux des Marocains. Pour M. Benkirane, il ne faut pas changer cet aspect de la société : l'Islam en est le référentiel tout en préservant la liberté de croyance de chacun. L'Islam est le lien qui unit le peuple marocain. La société est une chimie complexe dont il faut respecter les différentes composantes. Le « Printemps arabe » a été vécu d'une certaine manière par les Marocains qui se sont démarqués des autres pays arabes en aboutissant à l'adoption d'une nouvelle Constitution très émancipée et à l'élection libre et transparente d'un parti à référentiel islamique.

M. Benkirane souligne l'évolution du Maroc et sa volonté politique de maintenir ses relations avec l'Union européenne dont le soutien est souhaité mais dans le respect des différences. Il conclut en rappelant que personne ne peut détenir la vérité absolue, faisant ainsi écho une dernière fois aux propos de M. Pöttering.

Tirer les conséquences du « Printemps arabe »

Lors de la deuxième journée, la conférence s'est centrée sur les dimensions économiques et sécuritaires de la relation entre le Maroc et l'Union européenne.

Pour Eneko Landaburu, Représentant de la délégation de l'Union européenne auprès du Maroc, l'Union européenne, à l'image de l'ensemble de la communauté internationale, a dû tirer les enseignements du « Printemps arabe ». Des idées qui jusqu'à là avaient largement fait consensus, se sont ainsi vu être remises en cause. C'est le cas plus



*M. Eneko LANDABURU,
Ambassadeur, Chef de
la délégation de l'UE au
Maroc*

*M. Farid EL BACHA,
Professeur universitaire,
Faculté de droit Rabat-
Agdal*



particulièrement de la conception des dictatures comme « remparts contre l'islamisme » et donc comme un moindre mal et la relation de causalité entre libéralisme économique, croissance et niveau de vie.

L'Union européenne a réagi aux évolutions dans le monde arabe par le biais de deux démarches : d'une part, par la mise en place d'une réflexion sur la nécessité de rénover la politique de voisinage de l'Union européenne et son approche stratégique de la région et d'autre part, par l'offre d'un appui immédiat aux pays ayant connu un bouleversement, pouvant prendre la forme d'un soutien au processus électoral (Tunisie) ou l'ouverture d'une délégation (Libye).

Pour mieux répondre aux attentes et aux nouveaux défis qu'engendrent les transitions sociopolitiques du « Printemps arabe », la PEV (Politique Européenne de Voisinage) et ses outils doivent être renouvelés, renforcés et complétés. Une nouvelle politique appelle de nouveaux objectifs. Pour M. Landaburu ils doivent comprendre le renforcement du rôle de la société civile au sein du processus de transition politique, l'élargissement du panel des acteurs au sein de la coopération, la focalisation sur la redistribution des richesses, l'ouverture de nouveaux domaines de coopération, la mise en place d'une assistance financière par le biais du programme SPRING (Support to Partnership, Reform and Inclusive Growth), ainsi que la mise en place du principe de « more for more », soit d'un principe d'assistance conditionnée par le climat politique.

Une nouvelle démarche politique pour une nouvelle situation

Face aux transformations du monde arabe, l'Union européenne doit adopter une nouvelle approche

politique incluant trois éléments principaux : l'Union doit s'ouvrir aux nouvelles sensibilités politiques de la région, renforcer le choix du multilatéralisme et son engagement dans la résolution des conflits.

M. Landaburu reconnaît que l'Union européenne n'a pas toujours su analyser et interagir avec l'Islam politique. Elle doit aujourd'hui reconnaître sa légitimité populaire et s'engager aux côtés des gouvernements à sensibilité islamique récemment formés (PJD au Maroc, Parti Ennahda en Tunisie, Frères Musulmans en Egypte) à la suite d'élections libres et transparentes, tout en restant attentive à leur discours politique et leur manière d'interagir avec la société civile. La question est de savoir aujourd'hui si ces gouvernements arriveront à faire une différence dans les domaines clefs des revendications du « Printemps arabe » : la lutte contre la corruption, les inégalités et la pauvreté et la moralisation de la vie politique.

La nouvelle démarche politique doit également impliquer un certain alignement avec les objectifs avec la Ligue Arabe (notamment concernant le dossier Syrien), la relance de l'UMA dont le potentiel politique, au-delà du simple potentiel économique reste encore inachevé et de la coopération régionale via l'UPM (Union pour la Méditerranée).

Enfin, le « printemps arabe » ne doit pas reléguer au second plan l'importance de la résolution des conflits dans la région, plus particulièrement du conflit israélo-palestinien, qui est une cause importante de tensions régionales. L'Union européenne étant déjà engagée dans ce processus délicat par le biais de différents cadres de coopération tels que le Quartet ou l'appui au développement institutionnel de l'Autorité palestinienne, c'est au Maroc maintenant d'y jouer un rôle constructif et déterminant. Le conflit israélo-palestinien ne doit cependant pas



*M. Mohammed Tawfik
MOULINE, Directeur
général de l'Institut Royal
des Études Stratégiques*



occulter d'autres crises majeures, telles que la situation en Syrie ou le problème non résolu du Sahara occidental : deux crises auxquelles le partenariat doit trouver des réponses (soutien du plan Annan, rôle au Conseil de Sécurité de l'ONU).

Faire face aux défis sécuritaires

Plus que d'amener des changements politiques, le « Printemps arabe » a ravivé d'anciennes préoccupations, principalement d'ordre sécuritaire. Le nouveau partenariat doit en effet faire face à de nombreux défis, dont le défi de la pression migratoire. Une coopération plus efficace dans ce domaine pourrait être atteinte dans le cadre d'un partenariat pour la mobilité. La PESD (Politique Européenne de Sécurité et de Défense) se trouve également confrontée à d'anciens démons avec les problèmes du trafic de drogues, du trafic d'armes et du terrorisme. En outre, le conflit libyen a eu un impact dévastateur sur la stabilité du Sahel : sans pour autant être à l'origine de la crise Malienne, la Libye a eu un effet catalyseur. Cet exemple du Mali révèle la profonde fragilité de l'équilibre régional.

Sécurité et équilibre régional sont donc au centre du débat sur les relations entre Union européenne et Maroc. Les différents cadres de coopération déjà existants (UMA, 5+1) sont des outils précieux dans la compréhension de ces enjeux et des liens existants entre les différents problèmes (entre trafic de drogue et trafic d'armes, entre trafic d'armes et activités de groupes radicaux), sans pour autant être suffisants pour pouvoir résoudre ces problèmes. Pour M. Landaburu, l'élément majeur du défi sécuritaire est la capacité à être opérationnel. Pour reprendre l'exemple du Sahel, après avoir développé sa stratégie, l'Union européenne doit maintenant définir, en coopération avec ses partenaires, quelles initiatives concrètes doivent être mises en place.

L'impact économique de la nouvelle donne régionale

Mohammed Tawfik Mouline, Directeur général de l'Institut Royal des Études Stratégiques, fait un bilan de l'impact de la nouvelle donne régionale sur les relations économiques entre le Maroc et l'Union Européenne. Du point de vue économique, il faut parler de relations commerciales en bonne santé avant l'intervention des changements liés au « Printemps arabe », caractérisées par une tendance à la progression régulière que ce soit au niveau de la balance commerciale (exportations et importations), au niveau des transferts financiers (recettes de voyages en provenance de l'UE et transferts des Marocains résidents dans les pays de l'UE) ou au niveau des investissements directs européens.

Cette tendance globalement positive se trouve confrontée aujourd'hui à deux défis majeurs: la crise de la dette souveraine en Europe et l'instabilité sociopolitique dans certains pays du sud de la Méditerranéenne.

Pour M. Mouline, l'impact de la crise européenne sur le Maroc passe par trois canaux de transmission: la contraction de la demande extérieure, la hausse de l'aversion au risque des investisseurs et la résurgence des préoccupations sécuritaires, entraînant une baisse des exportations, une faible progression des recettes de voyages et un repli des investissements et des prêts étrangers. Cette tendance pourrait s'amplifier dans le cas de l'enlèvement de la crise, notamment dans le cas de l'éclatement éventuel de l'Union économique et monétaire: un scénario qui lui paraît cependant peu probable.

Parallèlement, il souligne que les transformations sociopolitiques qui reflètent la situation



*M. Rachid EL HOUDAIGUI,
Professeur de droit à
l'Université Abdelmalek
Essaadi*



d'accumulation des déficits en termes de démocratie, de droits de l'Homme dans le monde arabe et les effets limités du modèle de partenariat euro-méditerranéen, génèrent des coûts économiques élevés au niveau des investissements qui tendent à baisser en raison de l'incertitude institutionnelle et économique et de l'aversion au risque des investisseurs.

En termes de perspectives, les évolutions dans le voisinage remettent à l'ordre du jour la nécessité de renforcer l'intégration euro-méditerranéenne. M. Mouline met l'accent sur ce besoin de renouveler le paradigme de partenariat afin de « passer au développement d'avantages compétitifs en vue de préparer l'intégration euro-méditerranéenne et la transition vers un modèle de développement plus inclusif ayant pour priorité l'amélioration du contenu en emplois de la croissance économique, valoriser le capital humain et promouvoir un système de gouvernance efficient ». Il met également l'accent sur le besoin de prendre en compte l'impératif climatique dans l'avenir de la région et la nécessité de mettre en place une coopération et une vision de long terme dans les domaines liés aux énergies renouvelables pour développer la sécurité énergétique de la région ; une région disposant d'un potentiel en énergie solaire considérable et inexploité.

Pour un partenariat rééquilibré

Les relations de partenariat doivent être rééquilibrées. M. Mouline voit dans ces relations une possibilité d'ancrer les valeurs de démocratie et d'Etat de droit en apportant malgré la crise un soutien économique et financier dans cette phase transitoire. La question de la jeunesse est notamment une question essentielle à intégrer dans ce partenariat.

Le Maroc en tant que pays le plus avancé dans les relations entre l'Europe et le sud de la Méditerranée avec le statut avancé et les réformes institutionnelles, peut jouer un rôle de catalyseur. Son expérience en matière de transition pourrait être mise à contribution au profit des autres pays de la région, tout comme la réussite du statut avancé pourrait inciter d'autres pays à adhérer à une approche similaire.

La Maroc a donc un rôle incontournable en tant que relais entre l'Europe et l'Afrique sub-saharienne, du fait de son expérience au niveau de la coopération triangulaire et de la transmission des valeurs de démocratie et de progrès économique et social. Un partenariat entre l'Europe, le Maroc et l'Afrique subsaharienne, en complétant le partenariat euro-méditerranéen permettrait de renforcer le poids de la région sur le plan géopolitique et géoéconomique mondial.

La coopération entre le Maroc et l'Union européenne dans le cadre de (PESC)

Rachid El Houdaigui, Professeur de droit à l'Université Abdelmalek Essaadi, propose une analyse de la PESC (la Politique Européenne de la Sécurité Commune) vue du Maroc et de son avenir dans le cadre de la coopération entre l'Union européenne et le Maroc.

Depuis le statut avancé, la politique européenne du Maroc inscrite dans une véritable continuité historique a effectué un virage conceptuel au service de la coopération, en incluant un volet sécuritaire. Ce tournant s'inscrit dans la conviction que le Maroc dispose des ressources nécessaires pour se projeter comme partenaire de la coopération sécuritaire dans le cadre de la PESC et de la PSDC (Politique de



Sécurité et de Défense Commune). « Quelle portée et quelle limite revêt cette coopération ? Comment peut-on améliorer ce dialogue dans un contexte chargé d'incertitudes ? » Telles sont les questions que M. El Houdaigui s'est posé.

La politique européenne du Maroc a toujours été une constante de la politique étrangère marocaine. M. El Houdaigui met trois facteurs en évidence : un facteur historique, un facteur géopolitique et un facteur stratégique. D'un point de vue historique, les relations avec l'Union européenne sont le produit d'un processus qui a débuté au début des années 1960. Ce processus se caractérise par une démarche claire et cohérente de la part de la diplomatie marocaine, au centre de laquelle se placent deux notions invariablement mises en avant : l'histoire commune et la proximité géographique.

Du point de vue géopolitique, la politique étrangère marocaine est ici réduite à ses enjeux régionaux qui sont considérés comme une contrainte, compliquant l'intégration du Maghreb et sa stabilité : il souligne le facteur déstabilisant de la rivalité entre l'Algérie et le Maroc qui place la région dans une position géopolitique vulnérable. La politique étrangère du Maroc peut être découpée en trois sous-ensembles complémentaires, correspondant à trois types de voisinage : un voisinage de positionnement (correspondant au Maghreb), un voisinage-ressource stratégique (correspondant à l'Union européenne, premier fournisseur et premier client) et un

voisinage de projection (concernant l'Afrique et l'espace euro-méditerranéen).

D'un point de vue stratégique, le Maroc est un contributeur actif en termes d'opérations de maintien de la paix sous égide de l'ONU ou de l'OTAN.

L'Opération ALTHEA (Bosnie-Herzégovine) illustre la participation du Maroc à un des aspects majeurs de la PSDC : la prévention des conflits et la gestion des crises internationales. A la suite de cette opération, lors du sixième conseil entre l'Union européenne et le Maroc en juillet 2008, le Maroc s'est vu proposé « de faire part des enseignements tirés de la participation du contingent marocain à l'opération de l'Union afin d'explorer la possibilité de réfléchir au moyen d'organiser de manière plus structurée nos relations dans le domaine de la PSDC ». Le statut avancé confirme ce rôle stratégique du Maroc en prévoyant un accord cadre pour organiser de manière plus avancée les relations entre Maroc et Union européenne dans le domaine de la gestion de crise.

La politique européenne du Maroc n'est donc pas un hasard. Elle est issue d'une réflexion cohérente et constante, liée à ces différents facteurs.

Malgré un certain manque de recul qui existe pour dresser un bilan complet de la coopération au niveau des politiques sécuritaires, les perspectives dans ce domaine sont importantes, malgré une mise en pratique qui connaît quelques difficultés.



En termes de perspectives, il y a le statut avancé qui se concentre sur le renforcement du dialogue politique et la mise en place d'une coopération sécuritaire effective. Ce dialogue se traduit par la mise en place d'instances de coopération ad hoc telles que les Sommets Maroc-Union européenne.

A terme, ce dialogue institutionnalisé devrait se traduire par une certaine convergence diplomatique et par un rapprochement progressif des points de vue et des positions des deux parties. L'un des instruments majeurs de ce dialogue est la coopération dans le cadre d'organisations internationales, par le biais du soutien du Maroc aux décisions du Conseil de l'Union européenne ou encore de la participation aux Agences de politique étrangère et de sécurité commune et de coopération policière et judiciaire en matière pénale. Force est donc de constater qu'en matière de sécurité le Maroc s'est montré capable d'agir en coopération avec ses partenaires occidentaux : sa participation aux opérations de maintien de la paix ayant largement participé à renforcer la position du Maroc en tant que partenaire pour la stabilité de la région.

Pour M. El Houdaigui, le dialogue politique renforcé doit aboutir à la création d'une communauté d'intérêts stratégiques dans au moins quatre domaines : (1) les opérations de maintien de la paix, notamment en Afrique avec une participation au programme européen « Facilité de la paix pour l'Afrique » (permettant à l'Union européenne de renforcer son partenariat avec l'Afrique et au Maroc de compenser son absence institutionnelle sur le continent en assumant un rôle stratégique actif), (2) la question de la sécurité du Sahel, (3) la question de la sécurité maritime de l'espace Afrique atlantique et (4) le domaine de l'immigration.

Le statut avancé ouvre donc de nouvelles perspectives pour la coopération dans le cadre de la PESC, en renforçant le dialogue politique et la coopération sécuritaire dans la pratique. Reste à mener aujourd'hui une réflexion commune sur la convergence et la complémentarité dont le Maroc et l'Union européenne ont besoin afin de « poser les jalons d'un partenariat équilibré ».



Konrad
Adenauer
Stiftung

Publié par

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Bureau Maroc

© Tous droits réservés

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Rabat 2012

Conception / Rédaction

Dr. Helmut Reifeld

Texte / Traduction

Marie-Christine Roux

Mise en page

Mina Bouaabd

Photos

Mission Conseil

Imprimerie

Canaprint - Rabat

www.kas.de/marokko